

IL FAUT LES REGULARISER !

Monsieur le Préfet du Finistère,

69 personnes « sans papiers » dont les enfants sont scolarisés dans les établissements scolaires du département ont fait auprès de vos services une demande de régularisation. Seuls 19 ont reçu une réponse positive de votre part.

Ces familles ont constitué un dossier dans le cadre de la procédure instaurée par la circulaire du 13 juin 2006. Nous vous demandons de bien vouloir répondre favorablement à toutes les demandes de régularisation à titre humanitaire déposées par les familles.

NOM	PRENOM	ADRESSE